

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
13e séance  
tenue le  
mardi 8 novembre 1994  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. TEIRLINCK (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

## SOMMAIRE

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (suite)

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES, ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr GÉNÉRALE  
A/C.5/49/SR.13  
18 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82086

/...

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (suite) (A/49/101/Add.2)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention sur la note publiée sous la cote A/49/101/Add.2 dans laquelle le Secrétaire général informe l'Assemblée de la démission de M. Even Fontaine-Ortiz (Cuba) de ses fonctions de membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assemblée est donc appelée, à sa présente session, à nommer une personne pour pourvoir ce siège pendant la période du mandat de M. Fontaine-Ortiz qui reste à courir. Le Gouvernement cubain a proposé la candidature de Mme Norma Goicochea Estenoz, dont la candidature est appuyée par le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que la Commission souhaite recommander la nomination de Mme Goicochea Estenoz au Comité consultatif pour un mandat qui commencera à la date à laquelle l'Assemblée générale approuvera sa nomination et qui expirera le 31 décembre 1996.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/49/16 (Partie II), A/49/34, A/49/98, A/49/336, A/49/418, A/49/471 et A/49/560; A/C.5/49/1)

3. Mme GOICOCHEA (Cuba) dit qu'afin de répondre aux attentes nées de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale avait décidé de prendre une série de mesures visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Parmi ces mesures figurait la mise en place d'un nouveau processus budgétaire dont les principaux objectifs étaient d'accroître la confiance que les Etats Membres placent dans l'Organisation et d'améliorer la situation financière et l'efficacité de cette dernière. Alors qu'elle s'apprête à célébrer son cinquantenaire, l'Organisation doit examiner une nouvelle série de propositions novatrices tendant à revoir les principes sur lesquels est fondé le barème des quotes-parts. Par ailleurs, elle étudie actuellement des mesures complémentaires visant à améliorer son fonctionnement sur les plans administratif et financier. De plus, les raisons qui ont motivé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1985 restent pratiquement inchangées. Il est temps de s'attaquer à la racine du mal et d'envoyer ainsi un message de confiance et d'optimisme à tous les Membres de l'Organisation.

4. Il importe également de se pencher sur tous les facteurs qui contribueraient à accroître l'efficacité de l'Organisation. Il est par exemple urgent d'améliorer le style de gestion. C'est pourquoi la délégation cubaine se félicite des mesures proposées pour faire en sorte que les programmes de l'ONU soient exécutés de manière efficace par les directeurs de programme et leurs

/...

collaborateurs. Elle espère que le nouveau système permettra de renforcer la coopération et le dialogue entre les Etats Membres et le Secrétariat, qui sont deux piliers de l'Organisation. Ce système ne sera accepté et ne recevra le soutien voulu que dans la mesure où s'instaurera rapidement un dialogue ouvert. La délégation cubaine attache une importance particulière à l'examen des textes donnant effet aux décisions prises par les Etats Membres, qui ne devrait pas être considéré comme une fin en soi mais comme le résultat logique de l'analyse des différentes questions dont l'Assemblée générale a été saisie. Dans le même temps, le Secrétariat devrait revoir en profondeur les dispositions réglementaires des organes subsidiaires relevant de sa compétence, telles que règles et textes administratifs, en vue de les simplifier.

5. La délégation cubaine partage sans réserve l'opinion du Secrétariat quant à la nécessité de veiller à ce que le nouveau système soit étendu aux bureaux hors siège, aux commissions régionales, aux opérations de maintien de la paix et aux autres activités menées sur le terrain. Il incombera néanmoins aux institutions spécialisées de décider des mesures à prendre en vue d'améliorer leur style de gestion dans leurs domaines de compétence respectifs.

6. On a appelé l'attention sur le lien étroit existant entre la mise en place du nouveau système et d'autres facteurs qui contribueraient à accroître l'efficacité de l'Organisation. La décision qui sera prise au sujet du système, quelle qu'elle soit, ne doit donc pas préjuger de l'issue des négociations menées sur d'autres questions, notamment sur l'adoption d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme et ses incidences sur le budget-programme.

7. Si elle a pris note des efforts faits par le Secrétariat pour fournir aux Etats Membres un tableau complet des mesures qu'il a prises, la délégation cubaine regrette que dans le rapport publié sous la cote A/49/336, le Secrétaire général n'ait pas procédé à l'analyse qu'avait demandée l'Assemblée générale dans ses résolutions 47/212 A et B et 48/228, analyse qui aurait permis aux Etats Membres de se rendre compte des efforts du processus de restructuration sur l'exécution des divers programmes.

8. La délégation cubaine s'indigne que dans le cadre de la restructuration de certains de ses bureaux, le Secrétariat ait pris des décisions portant sur des questions de principe sans même qu'elles aient fait l'objet d'un débat intergouvernemental. Elle se réfère notamment au transfert du Groupe de l'assistance électorale au Département des opérations de maintien de la paix et à la décision du Secrétaire général tendant à faire appel, en matière de coordination, aux services de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale devrait suspendre l'application de ces deux mesures en attendant que les Grandes Commissions concernées les examinent.

9. La délégation cubaine souscrit sans réserve aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées en vue d'améliorer le contrôle externe. Elle espère que la résolution qui sera adoptée sur cette question comportera des dispositions visant à doter le Comité des ressources supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

/...

10. Enfin, la délégation cubaine attend avec intérêt les propositions du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité consultatif visant à accroître l'efficacité de leurs mécanismes de supervision et de coordination, conformément à la demande que l'Assemblée générale avait faite dans sa décision 47/454 et qu'elle a réitérée dans sa résolution 48/218. Dans le cadre de ses propositions, le CPC devrait également formuler des recommandations tendant à rendre plus efficaces les réunions conjointes que cet organe tient avec le Comité administratif de coordination.

11. M. DEINEKO (Fédération de Russie) dit qu'en raison des bouleversements rapides que connaît le monde contemporain, il faut que le système des Nations Unies s'adapte en permanence aux situations nouvelles, le processus de restructuration ayant précisément pour objectif de donner à l'Organisation les moyens de le faire. Les aspects financiers et administratifs de la restructuration joueront un rôle clef en vue d'évaluer la capacité réelle de l'Organisation de s'acquitter de sa mission.

12. A ce titre, la mise en place d'un système efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité est une mesure importante, qui était attendue depuis longtemps. La délégation russe se félicite du sérieux et de la créativité dont le Secrétariat a fait preuve pour mettre en place le nouveau système. Elle souligne notamment l'importance qui est accordée au facteur psychologique, c'est-à-dire au désir de laisser libre cours aux initiatives du personnel et d'instaurer un climat de créativité et d'innovation propre à accroître la motivation. Toutefois, la mise en place d'un système efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité est une entreprise complexe et difficile qui exige un dialogue ouvert et suivi entre le Secrétariat et les Etats Membres. La Fédération de Russie est disposée à apporter au Secrétariat l'appui nécessaire dans ce domaine. Le Secrétariat propose, dans un premier temps, de procéder à un examen détaillé des règles et règlements régissant la délégation de pouvoirs dans des domaines tels que l'administration du personnel, les finances et les achats. Si de telles mesures sont à la fois justifiées et raisonnables, il est tout aussi important de promouvoir un nouveau style de gestion qui permette d'améliorer les résultats et la productivité à l'échelle du système des Nations Unies.

13. La délégation russe compte suivre de près les résultats de la mise à l'essai du nouveau système de notation, qui a pour objectif d'accroître la responsabilité professionnelle de tous les membres du personnel. Elle est néanmoins consciente que cette réforme pourrait rencontrer des réticences chez certains fonctionnaires qui souhaitent le maintien du système actuel, où les responsabilités ne sont pas clairement définies et qui est fondé sur l'ancienneté et non sur les résultats. Elle estime que le système actuel est non seulement absurde mais aussi extrêmement néfaste puisqu'il a créé un climat d'indifférence et étouffé esprit d'initiative et créativité. Le nouveau système de notation vise à corriger ces défauts flagrants. La délégation russe espère que les efforts que les cadres du Secrétariat accomplissent dans ce domaine ne connaîtront pas le sort des tentatives faites précédemment pour mettre en place un système de notation fiable.

14. Pour sa part, la délégation russe estime que la nouvelle politique d'achat du Secrétariat est, dans ses grandes lignes, conforme aux exigences de

/...

transparence et d'équité qu'ont formulées les Etats Membres dans ce domaine, notamment pour les opérations de maintien de la paix. Il est maintenant temps de traduire cette politique dans les faits.

15. Un résultat important de la restructuration des secteurs administratif et budgétaire a été le regroupement de toutes les unités chargées de la vérification interne des comptes, du contrôle et de l'évaluation, ainsi que des inspections et investigations au sein du Bureau des services de contrôle interne. Ce regroupement, motivé par le souci d'utiliser de manière plus efficace les ressources existantes, permettra également de disposer d'une structure plus indépendante et autonome, ce qui est très important si l'on veut que l'Organisation fonctionne de manière efficace dans le contexte actuel. L'une des priorités essentielles du Bureau des services de contrôle interne devrait être, au stade présent, de s'attaquer énergiquement aux irrégularités financières, à la fraude, au gaspillage et aux abus commis à l'ONU. Compte tenu du montant extrêmement élevé des dépenses en jeu, les achats effectués pour les opérations de maintien de la paix constituent un des principaux domaines où existe un risque de fraude ou d'abus en général, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation. La délégation russe appuie l'ensemble des recommandations que le Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts a formulées en vue de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces.

16. M. MONGBE (Bénin) dit que les propositions visant à réformer les structures de gestion du Secrétariat apporteront davantage de transparence et d'efficacité tout en renforçant l'obligation redditionnelle et la responsabilité.

17. Le Bureau des services de contrôle interne qui vient d'être créé doit, s'il est bien utilisé, permettre de mieux diriger les structures administratives pesantes de l'Organisation. De même, le nouveau système de gestion, qui vise à accroître la motivation du personnel des Nations Unies, peut s'avérer efficace puisqu'il a donné de bons résultats dans le monde des affaires. Toutefois, la délégation béninoise se demande jusqu'à quel point l'on peut assimiler une organisation intergouvernementale comme l'ONU à une entreprise privée. En effet, une structure intergouvernementale peut être soumise à toutes sortes de pressions qui n'existent pas dans le monde des affaires. C'est pourquoi la délégation béninoise épouse le point de vue exprimé par d'autres orateurs quant à l'importance que revêtent la création d'un système d'évaluation des résultats et la définition d'une série d'objectifs clairs à tous les niveaux du Secrétariat. Les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/49/336) instaurent un équilibre raisonnable entre la décentralisation et la délégation de pouvoirs, d'une part, et la surveillance et le contrôle des ressources, d'autre part.

18. La délégation béninoise appuie sans réserve les propositions du Secrétaire général concernant la restructuration du Siège, la décentralisation de certaines fonctions et le transfert d'autres fonctions au Siège, dont l'un des principaux objectifs est de rationaliser les liens entre les différentes structures de l'Organisation dans les domaines économique, social et environnemental, et de renforcer leur unité de dessein. Tous les changements proposés doivent néanmoins prendre en compte les cinq priorités globales établies par l'Assemblée générale, dont la plus significative est, aux yeux de la délégation béninoise, l'Afrique.

/...

19. La Cinquième Commission devrait recommander à l'Assemblée générale des mesures qui renforceraient l'exécution des programmes relatifs au développement et à la paix en Afrique, lesquels, depuis la création de l'Organisation il y a près de 50 ans, n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent. Quelques années auparavant, l'Assemblée générale a lancé le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique qui, faute de structures de suivi et de moyens suffisants, a produit peu de résultats. En 1991, l'Assemblée a adopté le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a redonné espoir aux peuples de ce continent. Les problèmes persistants que connaît l'Afrique obligent la délégation béninoise à insister une fois de plus sur le fait que, comme l'environnement, le maintien de la paix, le problème de la drogue et les droits de l'homme, l'Afrique est une priorité des Nations Unies. Il faut s'intéresser aux structures qui doivent être mises en place pour veiller à ce que les stratégies adoptées par l'Assemblée concernant le Nouvel ordre du jour soient bien appliquées, aux ressources nécessaires à cette fin et au suivi qui doit être assuré en vue de transformer les politiques en réalité.

20. Au début des années 90, le Comité du programme et de la coordination a adopté une structure à trois niveaux correspondant aux trois sous-programmes du programme 45. L'objectif du sous-programme 1 est de mobiliser des ressources en vue de l'application du Nouvel ordre du jour et de s'assurer que les actions entreprises par la communauté internationale produisent des résultats positifs pour le développement à long terme de l'économie africaine. La délégation béninoise est d'avis que ce sous-programme doit être situé au Siège. Elle constate avec préoccupation que, malgré la restructuration du Secrétariat opérée dans le souci de la rationalisation et de l'efficacité, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique, qui doit jouer le rôle moteur au Siège de l'Organisation dans le cadre de la politique de priorité accordée à l'Afrique, ne dispose pas de locaux, de personnel et de ressources financières suffisants. Cette situation doit changer si l'on veut que la résolution de l'Assemblée générale soit convenablement appliquée.

21. Le sous-programme 2 a son siège en Afrique, à la Commission économique pour l'Afrique, et a grand besoin de ressources supplémentaires. Le sous-programme 3 est situé au Département de l'information et porte essentiellement sur la publication Afrique relance. Il devrait avoir pour mission principale la publication d'informations sur les actions entreprises pour la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour. La délégation béninoise estime que ce sous-programme devrait également exposer les réalisations positives des africains, afin de lutter contre l'image négative de l'Afrique que projette la presse internationale. Le Département de l'information devrait également donner une orientation plus équilibrée à Afrique relance en faisant connaître les succès enregistrés dans les domaines de la démocratisation, du respect et de la défense des droits de l'homme, du progrès économique, etc.

22. Pour la délégation béninoise, les changements structurels apportés au Secrétariat ne pourront être appréciés que dans la mesure où ils permettront de mieux traiter les problèmes de l'Afrique.

23. Mme JARAMILLO (Mexique) déclare que sa délégation attache une grande importance à l'efficacité du fonctionnement administratif de l'ONU et partage

généralement les avis exprimés par le Comité du programme et de la coordination sur les documents A/C.5/49/1 et A/49/336.

24. La délégation mexicaine accueille favorablement le système proposé en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité et espère qu'il pourra être encore perfectionné dès que les indicateurs de résultat demandés dans la résolution 48/218 auront été établis. Néanmoins, il est essentiel de ne pas oublier que l'introduction d'un tel système n'implique pas un élargissement du rôle du Secrétariat, qui est d'appliquer les décisions prises par les Etats Membres.

25. La délégation mexicaine souscrit pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'obligation redditionnelle des directeurs de programme doit être associée à l'affectation des ressources financières dont ils ont besoins pour exécuter leurs tâches. Il est aussi nécessaire de définir plus clairement les objectifs. Mme Jaramillo se félicite de l'annonce de la prochaine publication d'un organigramme du Secrétariat montrant les changements intervenus. Afin d'évaluer les améliorations ainsi apportées, il serait utile de disposer également d'un organigramme indiquant la structure du Secrétariat avant la restructuration.

26. Le CPC n'a fait aucune recommandation particulière au sujet du rapport publié sous la cote A/49/336, principalement en raison des divergences de vues de ses membres. Néanmoins, le document constitue une base utile pour discuter des effets de la restructuration, même si la délégation mexicaine aurait préféré un rapport plus analytique que descriptif.

27. La délégation mexicaine reconnaît que c'est le Secrétaire général qui doit décider des structures nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation. Néanmoins, elle souhaite exprimer sa préoccupation quant au manque de clarté de certains mandats, évoqué dans le document A/49/336, particulièrement en ce qui concerne les secteurs économique et social. Dans d'autres domaines, c'est le contraire qui semble se produire, comme par exemple dans le cas de la décision de transférer la Division de l'assistance électorale au Département des opérations de maintien de la paix. La délégation mexicaine estime que l'assistance électorale devrait être fournie et reçue en dehors du cadre des opérations de maintien de la paix.

28. Le représentant du Mexique note avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les liens entre les secteurs économique et social, d'une part, et les secteurs politique et humanitaire, d'autre part, mais elle souligne qu'il est impossible de ramener toutes les activités de développement à des activités de maintien de la paix.

29. Sa délégation espère que le Bureau des services de contrôle interne, conformément au mandat qui lui a été confié par les Etats Membres, déterminera rapidement ses procédures, particulièrement celles relatives à la présentation de rapports. Elle reconnaît que les fonctions de contrôle interne exigent des ressources adéquates. Cependant, l'affectation de ces ressources ne doit pas se faire au détriment de celles allouées aux priorités et activités de fond de l'Organisation.

/...

30. Quant à la question des sanctions à l'encontre des personnes coupables de fraude, la délégation mexicaine adhère aux vues exprimées par le groupe spécial d'experts constitué pour examiner cette question, et particulièrement à la recommandation tendant à modifier le statut du Tribunal administratif des Nations Unies afin de lui permettre de connaître des cas de présomption de faute en matière de gestion financière ainsi qu'à réviser les règles internes pour garantir la détection et la prévention de toute fraude et l'application de sanctions aux fonctionnaires coupables. La délégation mexicaine a étudié avec intérêt les opinions du Comité des commissaires aux comptes (A/48/471) sur l'amélioration éventuelle des fonctions de contrôle externe et des travaux du Comité et convient que celui-ci devrait disposer de ressources suffisantes pour pouvoir mener à bien sa tâche. La délégation mexicaine note que le Corps commun d'inspection a exprimé une préoccupation similaire dans son rapport (A/49/34), en particulier dans la partie consacrée aux mesures propres à améliorer le fonctionnement, la productivité et l'efficacité du Corps commun.

31. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le nouveau Bureau des services de contrôle interne, dans les limites de leurs mandats respectifs, devraient participer plus activement au suivi des recommandations faites par les mécanismes de contrôle externe au Secrétariat et devraient en rendre compte à l'Assemblée générale.

32. M. SOOMRO (Pakistan) dit que l'accroissement des responsabilités de l'ONU, tout au long de ces dernières années, ne s'est pas accompagné d'une augmentation des ressources, ce qui a placé l'Organisation dans une situation financière précaire. Celle-ci ne pourra s'acquitter des tâches qui lui sont confiées sans un engagement renouvelé quant à la fourniture de ressources supplémentaires.

33. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un système transparent et efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité va dans le bon sens. Une plus grande transparence est nécessaire au niveau des appels d'offres et du recrutement internationaux, et une répartition géographique plus équitable doit être garantie à cet égard. Les structures administratives de l'Organisation et la répartition de ses ressources budgétaires doivent prendre en considération les priorités commerciales et financières actuelles, le renforcement des structures démocratiques et les questions sociales et humanitaires.

34. L'Organisation des Nations Unies doit décentraliser les fonctions afin de réduire le fardeau du Secrétariat et de promouvoir le rôle des commissions régionales tout en renforçant la coordination. La révision des méthodes de travail et des structures de l'Organisation doit se faire conformément aux mandats des organes intergouvernementaux et aux objectifs de la Charte. Il faut redoubler d'efforts pour rationaliser la gestion et garantir que les secteurs économique et social bénéficieront d'affectations budgétaires maximales.

35. S'agissant de la diplomatie préventive ainsi que du rétablissement et du maintien de la paix, le rôle fondamental de l'Organisation devrait être de promouvoir la sécurité dans un environnement évolutif et d'oeuvrer au bien-être de tous les peuples. A cet égard, la promotion du respect des droits de l'homme est importante, ce qui devrait se refléter au niveau des affectations

/...



budgétaires, tout comme le rôle vital de l'Organisation en matière de secours, de relèvement et de reconstruction.

36. La force de l'Organisation des Nations Unies dépend de la volonté des Etats Membres. Ils en attendent beaucoup, c'est pourquoi ils doivent garantir un financement approprié et faire de leur engagement envers l'Organisation une priorité nationale.

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES, ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/48/515 et Add.1, A/48/572, A/48/587; A/49/5 (vol. I à IV) et Add.1 à 9, A/49/214, A/49/348 et Add.1 et 2, A/49/368, A/49/547)

37. M. MUNCH (Allemagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Autriche, dit que les rapports du Comité des commissaires aux comptes ont toujours été très utiles car ils permettent de déceler les points faibles ainsi que les autres problèmes qui affectent l'ensemble du système et de cerner les activités bien gérées ou celles qui appellent des améliorations. Il se félicite tout particulièrement de la présentation du résumé des principales constatations et conclusions (A/49/214). Néanmoins, la publication tardive de la documentation est à nouveau une cause de mécontentement.

38. Les commentaires du Comité des commissaires aux comptes apportent des éclaircissements appréciables sur le fonctionnement de l'Organisation. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de l'amélioration de la gestion et de l'administration et il faut espérer que les travaux du Bureau des services de contrôle interne simplifieront, à l'avenir, la tâche du Comité. En particulier, le Bureau doit assurer le suivi correct des recommandations du Comité, tâche qui avait été mal assumée au cours des années précédentes. A cet effet, l'intervenant note avec inquiétude que le Comité a assorti de réserves son opinion sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et des opérations de maintien de la paix. En raison du coût élevé des opérations de maintien de la paix, il se félicite de la publication d'un rapport séparé par le Comité. En fait, comme l'a souligné le CCQAB, il serait peut-être nécessaire de traiter séparément certaines des opérations les plus importantes.

39. En ce qui concerne les achats, il est indispensable d'améliorer la gestion, d'élargir la concurrence, et d'instaurer une interaction plus intelligente avec le marché. L'Union européenne et l'Autriche sont entièrement d'accord avec le Comité, qui estime que l'éventail relativement restreint de fournisseurs et le recours limité aux appels d'offres rendent peu probable l'obtention des prix les plus intéressants par l'Organisation. La règle de gestion financière 110.18, qui prévoit le recours aux appels d'offres internationaux pour les contrats importants, doit être strictement respectée. Le système d'achats de l'ONU doit être encore amélioré pour garantir l'impartialité, l'accessibilité et le jeu de la concurrence. L'orateur se félicite de l'initiative visant à créer un groupe de travail d'experts afin de réexaminer les procédures applicables aux achats concernant les opérations de maintien de la paix.

/...

40. L'Union européenne et l'Autriche constatent avec inquiétude qu'aucun inventaire matériel n'a été réalisé au Siège depuis 1987, ce qui constitue une violation claire des dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière. A cet égard, le Comité des commissaires aux comptes a souligné à plusieurs reprises la faiblesse des procédures de contrôle interne visant à préserver les biens de l'Organisation. Le Secrétariat devrait fournir des explications et préciser ce qu'il compte faire à ce sujet.

41. Les retards dans la mise en place du Système intégré de gestion et l'accroissement de son coût sont préoccupants, d'autant plus que cette situation semble provenir de faiblesses de la structure organisationnelle nécessaire au suivi de la mise en place du système. En particulier, aucun fonctionnaire supérieur n'a été dûment autorisé à instituer les changements exigés au niveau des politiques et des procédures pour que le nouveau système soit efficace et rentable. L'Union européenne et l'Autriche soutiennent pleinement les recommandations du Comité visant à préciser les responsabilités en ce qui concerne la mise en oeuvre du projet et la définition d'objectifs précis. Le Système intégré de gestion doit servir de pilote pour la conception d'un nouveau système en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité au sein de l'Organisation.

42. Il est regrettable de retrouver les mêmes problèmes chaque année, en particulier dans les secteurs cruciaux que sont les achats et l'inventaire. Cette situation ne peut continuer. Il ne s'agit pas de formuler de nouvelles règles, mais de s'assurer que les règles et réglementations en vigueur sont strictement respectées. En particulier, il est nécessaire de définir nettement les responsabilités et la délégation des pouvoirs et de renforcer sensiblement les mécanismes de contrôle interne ainsi que les systèmes d'établissement des rapports, domaine dans lequel le Bureau des services de contrôle interne doit jouer un rôle majeur. En outre, il faut responsabiliser les fonctionnaires vis-à-vis de leurs actes et des ressources qui leur sont allouées, ce qui soulève le problème des mesures à prendre à l'encontre de ceux qui se rendent coupables de violations du règlement financier et des Règles de gestion financière entraînant des pertes financières. En tels cas, il convient de prendre des mesures appropriées, y compris des mesures disciplinaires. A cet égard, l'orateur soutient pleinement les conclusions du Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts.

43. En conclusion, M. Munch appelle l'attention sur le manque d'efficacité, de contrôle et d'évaluation qui a été constaté en ce qui concerne les projets du PNUD. Il est intolérable qu'une institution de cette importance n'ait pas élaboré une stratégie aux fins de l'utilisation appropriée de l'informatique. Par ailleurs, le Programme n'a pas consacré une attention suffisante à la mesure des résultats en fonction des objectifs. Le PNUD devrait aborder ces questions sans tarder et donner des explications sur la faiblesse du taux d'exécution des projets. L'Union européenne et l'Autriche sont également préoccupées par les commentaires du Comité sur les activités d'assistance technique qui relèvent du Secrétariat et dont le taux d'exécution est également décevant.

/...

ORGANISATION DES TRAVAUX

44. Le PRESIDENT attire l'attention sur le programme de travail prévu pour la semaine du 7 au 11 novembre 1994, et annonce qu'en raison de la publication tardive de la documentation correspondante, l'examen du point 114 (Régime commun des Nations Unies) est renvoyé au 14 novembre, le point 115 (Régime des pensions des Nations Unies) sera présenté le 11 novembre et l'examen en sera repris le 14 novembre.

45. M. BOIN (France) dit que ces points devraient être tous les deux renvoyés à la semaine du 14 novembre. Il est lamentable que la Cinquième Commission soit une fois encore incapable de poursuivre ses travaux parce que la documentation n'est pas disponible dans toutes les langues officielles. Le rapport de la Commission de la fonction publique internationale est prêt depuis la fin du mois de septembre, et M. Boin ne comprend pas pourquoi sa traduction et sa publication dans toutes les langues ont exigé autant de temps. Il faut de toute évidence accroître la transparence dans les relations entre le Bureau, la Commission et le Secrétariat. Cependant, la délégation française souhaite rester souple à cet égard et accepte les suggestions du Président.

La séance est levée à 11 h 50.